

FICHE RECAPITULATIVE DES PROJETS D' ACTIONS annexe 2

n°action	nom de l'action	coût de l'action	subvention départementale sollicitée
action 1		€	€
action 2		€	€
action 3		€	€
action 4		€	€
action 5		€	€

coût total des actions (1)	€
↓	
aide départementale sollicitée au titre des 5 actions	€
+	
aide départementale sollicitée au titre du fonctionnement général du comité (2)	€
+	
aide départementale sollicitée au titre du régime en faveur du recrutement d'éducateurs BE (5800 € / an pour un temps plein)	€
=	
aide départementale totale sollicitée (3)	€

(1) le coût des actions ne doit pas être supérieur au budget prévisionnel du comité

(2) l'aide départementale sollicitée pour le fonctionnement général est liée à tous les autres frais supportés par le comité
Néanmoins le comité a la possibilité de solliciter uniquement un aide départementale au titre des actions

(3) ce montant doit être reporté dans l'imprimé intitulé Comptes financiers de l'association (case orange de l'année correspondante)